

211C0673

FR0004008209-OP015-RO06

13 mai 2011

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

CAMAIEU

(Euronext Paris)

- 1 - Le 13 mai 2011, à 16 heures 15, la Société Générale, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Modacin France¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société CAMAIEU, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

A la suite d'un accord conclu, le 27 mars 2011, avec différents détenteurs d'intérêts sur l'action CAMAIEU, la société Modacin France a acquis (directement et indirectement) hors marché, le 28 mars 2011, un total de 1 811 058 actions CAMAIEU au prix unitaire de 214,46 € (1 097 863 actions acquises par la société Modacin France et 713 195 actions acquises par la société Modamax²) auprès de Boussard & Gavaudan Fund plc, Deutsche Bank AG London Branch, Citigroup Global Markets Limited, Merrill Lynch International et Barclays Capital Securities Limited. Compte tenu des achats précités, l'initiateur détient, directement et indirectement, 5 872 608 actions CAMAIEU représentant 9 784 514 droits de vote, soit 96,90% du capital et 98,08% des droits de vote de la société³, répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Modacin France SAS	1 097 864	18,12	1 097 846	11,00
Modamax ²	3 062 080	50,53	5 261 340	52,74
La Licquière SAS ⁴	1 712 664	28,26	3 425 328	34,33
Total	5 872 608	96,90	9 784 514	98,08

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **214,46 € coupon 2010 attaché**⁵ (soit 206,46 € coupon 2010 détaché) la totalité des actions CAMAIEU non détenues par lui, à titre direct et indirect⁶, soit

¹ Contrôlée indirectement à travers successivement les sociétés de droit luxembourgeois Modaven & Co SCA, Modaven Sarl et Modacin Luxembourg Sarl, par les fonds d'investissement gérés par Cinven Limited et Cinven SA.

² Filiale à 100% de Modacin France SAS.

³ Sur la base d'un capital composé de 6 060 204 actions représentant 9 976 550 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Filiale à 99,99% de Modamax.

⁵ Il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale de CAMAIEU convoquée le 8 juin 2011 d'approuver la distribution d'un dividende de 8 € par action.

161 891 actions représentant 2,67% du capital de cette société. Il est précisé que 702 actions CAMAIEU aujourd'hui autodétenues mais susceptibles d'être acquises avant la clôture de l'offre par les bénéficiaires d'options d'achat d'actions exerçables à ce jour sont en outre visées par l'offre.

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

Le cabinet Grant Thornton, représenté par Monsieur Jean-Pierre Colle, a été mandaté comme expert indépendant par la société CAMAIEU en application de l'article 261-1 II du règlement général.

Il est précisé qu'à l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société CAMAIEU a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions CAMAIEU est maintenue jusqu'à nouvel avis.

⁶ A l'exception des 25 705 actions autodétenues par la société qui a fait part de son intention de ne pas les apporter à l'offre (sous réserve de 702 actions qui sont détenues afin de couvrir les actions à remettre à la suite de l'exercice éventuel, avant la clôture de l'offre, d'options d'achat d'action attribuées).